



NOTICE D'UTILISATION DU DOSSIER DE PROMOTION INTERNE AGENT DE MAITRISE



La promotion interne est un changement de cadre d'emplois qui se traduit par l'accès à un niveau plus élevé de fonctions et d'emplois.

Rappel des conditions :

1° - 11 ans au moins de services effectifs dans leur cadre d'emplois et avoir atteint au moins le 6ème échelon du grade d'adjoint technique de 1ère classe (Pas de quotas)

OU

2° - 8 ans au moins de services effectifs dans leur cadre d'emplois, avoir atteint au moins le 5ème échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe et admis à l'examen professionnel (Quotas : 1 nomination pour 2 recrutements prononcés au titre des conditions exposées au 1° ci-dessus)

Depuis le 1er janvier 2010, possibilité de compléter avec les services réalisés comme agents des Services techniques, agents d'entretien, aides médico-technique, gardiens d'immeuble, agents de salubrité ou de conducteurs.

Services à exclure des services effectifs :

- ◆ Les périodes de détachement sauf si le statut le prévoit ;
- ◆ Les périodes de prorogation de stage ;
- ◆ Les périodes d'exclusion temporaire de fonctions en application d'une sanction disciplinaire.

Les agents en détachement ne sont concernés par la promotion interne qu'après avoir été intégrés dans un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale.

Les agents à temps non complet :

- ◆ La durée de travail égale ou supérieur au mi-temps est retenue comme des services à temps plein ;
- ◆ La durée de travail inférieur au mi-temps est proratisée sur cette durée
- ◆ **Pour les agents intercommunaux** : il est nécessaire que le dossier de promotion interne soit complété par l'ensemble des collectivités sur tous les points et de requérir l'avis de toutes les collectivités.

Vous devez joindre au dossier toutes les pièces ci-énumérées :

- ◆ le dernier arrêté de position,

Suivant le cas, joindre également :

- ◆ l'attestation de réussite si réussite à l'examen professionnel requis.

***Il est très important que vous complétiez avec soin le dossier.
La signature de l'agent est indispensable.***